

ASSEMBLÉE NATIONALE28 avril 2006

IMMIGRATION ET INTÉGRATION - (n° 2986)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 160

présenté par
M. Mamère, Mme Billard et M. Yves Cochet

ARTICLE 10

Compléter la dernière phrase de l'alinéa 6 de cet article par les mots :

« inférieure à douze mois. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.